



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, JNF

La Jonchère

Etat des lieux

La **Jonchère** est un boisement humide privé situé le long du canal d'Orléans. Il s'étend sur une vingtaine d'hectares et est composé de deux entités possédant les mêmes types de milieux. L'Oussance méandre à travers le site créant quelques dépressions humides. Un véritable gradient d'humidité caractérise la végétation du boisement, participant à la diversité du site.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : trois espèces déterminantes ZNIEFF ont été observées : le **Pouillot siffleur**, ce petit passereau classé « vulnérable » en région Centre-Val de Loire est un indicateur de la qualité du sous-bois ; le **Pic épeichette**, espèce de pic ayant une préférence pour les peuplements à bois tendre et « quasi-menacée » dans la région ; enfin, une espèce de **reptile** « quasi menacée », la Cistude d'Europe, recensée à **proximité directe du site, le long du canal**.

Flore : une seule plante patrimoniale a été observée sur ce site, la **Molène fausse-blattaire**. Cette espèce est rare à l'échelle régionale. Elle a été observée au niveau de la ripisylve. Sa conservation nécessite une attention particulière.

Menaces potentielles

Ce type de peuplement forestier est parfaitement résilient face aux inondations et aux pollutions. Il est donc essentiel de préserver la fonctionnalité du boisement, sa capacité à générer de l'humidité ainsi que son rôle de protection des sols et d'absorption des eaux de pluie. Les propriétaires étant bien conscients de son intérêt, dans l'état actuel des choses, le bois de la Jonchère ne semble pas menacé.

La modification du régime des crues par travaux hydrauliques ferait évoluer la forêt alluviale en un boisement moins diversifié. La flore et la faune associée à l'humidité du milieu serait également impactée et pourrait également disparaître.

Potentiel biologique

La Jonchère abrite des saules, aulnes et frênes, essences typiques des milieux frais et humides. Ces boisements humides permettent d'adoucir localement le climat, de stocker du carbone et assurent un refuge durable pour la faune.

Le site permet de recharger les nappes souterraines et participe au soutien en débit d'étiage des cours d'eau. L'eau ainsi emmagasinée par les sols lors des crues est restituée de manière progressive aux cours d'eau ainsi qu'aux nappes environnantes.

La conservation de ces milieux est d'une importance majeure pour la biodiversité ainsi que pour les riverains et exploitants alentours (agriculteurs, forestiers...).

Quelques chiffres

Type : Forêt privée

Superficie : 20.6 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 3

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Cistude d'Europe

© Patrick Lespinnasse, obs'45



Pouillot siffleur

© Chris Cant, Wikimedia commons



Pic épeichette

© Raffaella Polzella, Wikimedia commons

La Jonchère LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Reptiles

★ Cistude d'Europe

Oiseaux

● Martin-pêcheur d'Europe

● Mésange nonnette

● Pic épeichette

● Pouillot siffleur

Flore

△ Molène fausse-blattaire

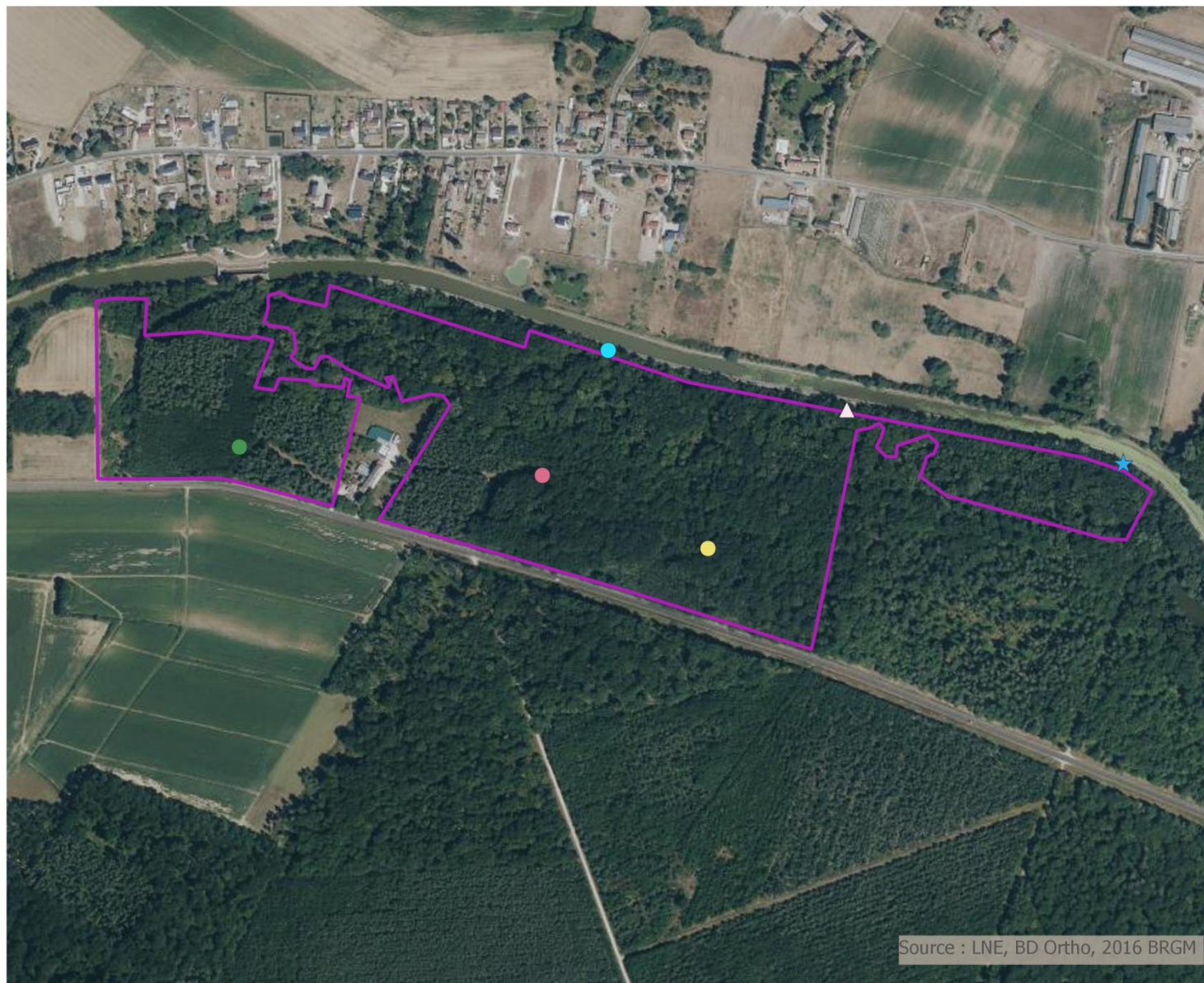
Limites administratives

□ Limite du site

□ Limite communale



0 100 200 m



Enjeux du site

- ✓ Préservation du potentiel d'accueil de les zones boisées, en particulier les parties les plus humides
- ✓ Préservation du corridor aquatique (l'Oussance)

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation du potentiel d'accueil des zones boisées
Action 1-1	Conserver une large part d'essences feuillues, opter pour une gestion en futaie jardinée privilégiant une grande diversité d'espèces et de favoriser la régénération spontanée. Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés.
Action 1-2	Continuer de laisser se développer un sous-étage varié et diversifié, particulièrement favorable au Pouillot siffleur.
Action 1-3	Éviter les coupes rases et limiter la surface des coupes. Dans le cas contraire, la régénération des essences risque d'être ralentie par le développement d'espèces herbacées héliophiles.
Action 1-4	Laisser en place le Lierre sur les arbres. Cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture très importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-5	Adapter le poids et l'utilisation des engins d'entretien afin de prévenir les tassements du sol (hydromorphie). Le cas échéant, envisager de recourir à des solutions alternatives (ex : débardage par traction animale).
Action 1-6	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles élémentaires de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. Si des arbres deviennent dangereux, les branches peuvent être élaguées afin de ne garder que des chandelles (troncs). <ul style="list-style-type: none">• Pour les arbres morts sur pied (chandelle), on estime qu'il est nécessaire d'en avoir à minima 5 m³ à l'hectare.• Pour les arbres morts, il est plutôt nécessaire de conserver 2 m³ à l'hectare. Même morts, les arbres continuent d'abriter un large cortège de faune et de champignons. La mise en place de quelques îlots de sénescence, dans lesquels l'exploitant renonce à la récolte du bois et laisse les arbres évoluer jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, est vivement conseillée par favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux). Pour mieux concilier « production » et « préservation de la biodiversité », on peut aussi opter pour des îlots de vieillissement. D'une envergure conseillée de 0.5 à 1 ha, ils permettent de laisser vieillir certains sujets qui seront abattus au-delà de l'âge habituel de récolte. Se référer à un gestionnaire forestier pour plus d'information concernant les faisabilités techniques de ce type de dispositif.

Objectif 2	Préserver le corridor aquatique (l'Oussance)
Action 2-1	Continuer de préserver l'Oussance en limitant les prélèvements d'eau et garantir l'écoulement d'un débit minimum.
Action 2-2	Limitier la formation d'embâcles au sein du cours d'eau. Ce phénomène engendre une entrave à la libre circulation des flux (eau, sédiments) et, parfois, de la faune.